

Projet de loi no 395

Am 1
Article 3.1

Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia
par Matane-Matapédia-Mitis

AMENDEMENT

Insérer, après l'article 3 du projet de loi, le suivant :

3.1 Malgré toute disposition contraire ou inconciliable de la Loi électorale (chapitre E-3.3), la liste des circonscriptions électorales publiée en application du deuxième alinéa de l'article 3 entre en vigueur le jour où la 43e législature prend fin.

Adopté-Allex